

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2022_137****OBJET :****COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****Approbation de la
révision générale du PLU
de Cappelle-en-Pévèle*****Présents au vote de la
délibération :**Titulaires et suppléants
présents : 38
Procurations : 13**Nombre de votants : 51****Présents :**

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Yves LEFEBVRE, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Marie CIETERS, procuration à Michel DUPONT
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Michel PIQUET
Coralie SEILLIER, procuration à Bernard CHOCRAUX
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER
Alain BOS, procuration à Thierry DEPOORTERE

Absents excusés :

Vincent LAVALLEZ

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 juillet 2022

Délibération CC_2022_137

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

Approbation de la révision générale du PLU de Cappelle-en-Pévèle

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.151-1 et suivants, L152-1 et suivants et L.153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 confirmant la prise de compétence PLU par la communauté de communes Pévèle Carembault ;

Vu la délibération communale de lancement de la révision générale du PLU de Cappelle en Pévèle en date du 7 avril 2018 ;

Vu la délibération communale d'arrêt de la révision générale du PLU de Cappelle en Pévèle en date du 18 décembre 2020 ;

Vu les différentes pièces composant le PLU et notamment : le rapport de présentation, le PADD, le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les annexes ;

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 23 juin 2022.

Après arrêt de projet par délibération communale en date du 18 décembre 2020, les documents de la révision générale du PLU de CAPPELLE-EN-PEVELE ont été envoyés à la MRAE et aux différents personnes publiques associées pour avis.

Les documents, ainsi que ces avis ont également été soumis à enquête publique.

A l'issue de cette période, le projet de PLU de la commune a été retravaillé en réponse au public et aux personnes publiques associées. Cette dernière version du PLU de CAPPELLE-EN-PEVELE a enfin été soumise une dernière fois à la CDPENAF le 9 juin 2022, qui a rendu un favorable.

Oui l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :

- ***D'approuver le PLU de CAPPELLE-EN-PEVELE,***
- ***De procéder aux formalités obligatoires pour l'entrée en vigueur du document.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY